

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 16 JANVIER 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 11 JANVIER 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et T. Stainforth, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENTE : Madame la conseillère Thorstad-Cullen.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, greffier et directeur du service des affaires juridiques sont également présents.

En ouverture monsieur le maire Belvedere mentionne à la personne présente que la tenue de la séance spéciale est rendue nécessaire compte tenu du caractère inacceptable du budget 2018 de la Ville de Montréal et de ces conséquences pour les municipalités défusionnées de l'Agglomération.

2018-067 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance.

2018-068 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est adressée aux membres du conseil par la personne ci-après indiquée, concernant le sujet suivant :

Monsieur John Hofman :

- Les conséquences du budget de la Ville de Montréal pour les villes de l'Agglomération et en particulier pour la Ville de Pointe-Claire et ses contribuables.

2018-069 REFUS DU BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION PROPOSÉ POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a déposé son budget 2018 le 10 janvier 2018 et qui, s'il est adopté, résultera en une hausse moyenne de 5,3 % des quotes-parts de l'agglomération qui seront imposées aux quinze (15) municipalités de banlieue sur l'île de Montréal, soit plus de trois fois le taux d'inflation de 1,7 % prévu pour 2018 ;

ATTENDU QUE ledit budget de l'agglomération 2018 a été préparé par l'administration Plante-Dorais sans aucune consultation préalable ni avec la Ville de Pointe-Claire, ni avec aucune autre municipalité de banlieue ;

ATTENDU QUE l'adoption du budget de l'agglomération proposé pour 2018 résultera en une majoration de 3,7 M\$ à la quote-part qui sera imposée à la Ville (une hausse de 6,4 % par rapport à 2017 et presque 4 fois le taux d'inflation prévu pour 2018) ;

ATTENDU QUE le montant payé par la Ville de Pointe-Claire à l'agglomération en 2017 était de 59 M\$ (soit plus de 50 % de chaque dollar perçu en taxes des citoyennes et citoyens), ce qui, de l'avis du conseil, représente déjà plus que sa large part pour les services de l'agglomération ;

ATTENDU QUE le conseil juge que cette majoration de 3,7 M\$ à la quote-part de l'agglomération est inéquitable et tout à fait inacceptable.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement QUE le conseil avise la mairesse de Montréal que la hausse proposée des quotes-parts d'agglomération pour l'année 2018 est tout à fait inacceptable ;

QUE le conseil donne son plein appui au maire Belvedere et les maires de l'Association des municipalités de banlieue dans leurs efforts collectifs pour collaborer avec l'administration Plante-Dorais et réévaluer le budget d'agglomération 2018 pour y faire les ajustements nécessaires qui résulteront en une hausse moyenne budgétaire de nos quotes-parts qui ne dépassera pas le taux d'inflation prévu pour 2018 ; et

QUE copies de la présente résolution soient transmises à l'attention de monsieur Geoffrey Kelley, député pour le comté de Jacques-Cartier et ministre responsable des Affaires autochtones, monsieur Martin Coiteux, député de Nelligan et ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, ainsi qu'aux médias desservant le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

2018-070

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE lever la séance à 19 h 40.

John Belvedere, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier